



Libin, le 12 février 2021.

Arrondissement de Neufchâteau

**CENTRE PUBLIC  
D'ACTION SOCIALE  
DE 6890 – LIBIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE  
L'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 11.02.2021.**

**Présents :** Mme M. MARICHAL, Présidente. J. ARNOULD, S. BAIJOT, Y. BURGRAFF, C. CHIRY, H. DELOGNE, J. PIERRE, E. TOUSSAINT, Membres.

Mme C. PLENNEVAUX, Directrice générale.

**Excusée :** Mme I. RENAULD, Membre.

---

**LE CONSEIL,**

**REVOIT le règlement du service des repas à domicile**, établi en séance du 26.03.1987 modifié une première fois en séance du 24.07.2003, une seconde fois en séance du 06.06.2006, une troisième fois le 15.10.2008 et une quatrième fois le 21.03.2013, vu l'indexation, l'augmentation des traitements du personnel et le coût du matériel et des fournitures alimentaires depuis cette date,

**ARRETE le présent règlement du service des repas au 01.03.2021.**

**1. Présentation du service.**

Le repas est distribué tous les jours de la semaine, sauf le dimanche. Les bénéficiaires ont le choix entre deux menus proposés.

La distribution à domicile s'effectue entre 10h30 et 14h00. Cependant en cas d'intempéries ou de pannes de véhicules, circonstances assez rares cependant, il pourrait y avoir un certain retard que nous vous demandons de nous excuser.

**2. Prix des repas.**

Le prix des repas sera fixé dès la première demande, en fonction des revenus et d'après le tableau ci – après. Toutes les pensions seront prises en considération et pourront être contrôlées par l'assistante sociale du Service. Pour ce faire, le service social pourra effectuer une enquête quant aux revenus via la Banque Carrefour Sécurité Sociale et le site du SPF Sécurité Sociale. Les usagers du service devront malgré tout remettre les preuves de leurs revenus au service social. Le prix sera revu chaque année par le travailleur social.

4,10€/repas	<ul style="list-style-type: none"><li>• Isolé</li><li>• Ménage</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• De 674,90€ à 900,66€</li><li>• De 794,88€ à 1049,83€</li></ul>
5,00€/repas	<ul style="list-style-type: none"><li>• Isolé</li><li>• Ménage</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• De 900,67€ à 1.199,81€</li><li>• De 1.049,84€ à 1.349,78€</li></ul>

5,60€/repas	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolé</li> <li>• Ménage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De 1.199,82€ à 1.349,78€</li> <li>• De 1.349,79€ à 1.499,78€</li> </ul>
6,20€/repas	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolé</li> <li>• Ménage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De 1.349,79€ à 1.499,78€</li> <li>• De 1.499,79 à 1.649,99€</li> </ul>
7,20€/repas	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolé</li> <li>• Ménage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 1499,78€</li> <li>• Plus de 1649,99€</li> </ul>

### 3. Présomption d'aisance.

Pour les personnes bénéficiaires des repas, s'il y a présomption d'aisance, le prix du repas est fixé au montant de **7,20€**.

En cas de dépannage, le prix du repas est fixé à 4,10€ pour une durée d'un mois.

### 4. Commande des repas.

Tout repas commandé est un repas dû. Si vous devez le décommander, veuillez avoir l'obligeance d'avertir la cuisine au moins deux jours à l'avance (sauf urgence imprévue évidemment) au numéro de téléphone 061/65.01.77.

### 5. Couverts de la veille.

Nous vous demandons d'éviter de réchauffer votre plat sur une source de chaleur car cela détériore fortement le matériel.

Tout le matériel de la veille (bol, assiette, pot à dessert) doit être remis après avoir été lavé en vue de faciliter l'exécution de la vaisselle par la responsable.

Si vous arrêtez de prendre les repas, vous avez l'obligation de rendre le matériel dans le mois. Si ce n'était pas le cas après le premier rappel, le matériel vous serait alors facturé.

### 6. Réclamations.

Toute réclamation concernant les repas se fera exclusivement auprès de la Présidente du CPAS : Mme MARICHAL M., rue du Commerce 7 à 6890 Libin. Tél : 061/65.57.27 (CPAS) ou 0498/62.95.74 (GSM).

Par le Conseil de l'Action Sociale :

La Directrice générale :

La Présidente :

C. PLENNEVAUX.

M. MARICHAL.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ demeurant \_\_\_\_\_

m'engage à respecter le présent règlement.

Téléphone :

Téléphone d'un proche :

Signature :

(précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

## ENQUETE SERVICE DES REPAS

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE FIXE : .....

GSM : .....

ADRESSE MAIL : .....

TELEPHONE ET ADRESSE MAIL D'UN PROCHE : .....

MEDECIN TRAITANT : .....

### REVENUS

Type de revenus	Montant mensuel
0 revenus professionnels	.....
0 revenus mobiliers	.....
0 revenus immobiliers	.....
0 indemnités AMI	.....
0 allocations chômage	.....
0 pension retraite/survie	.....
0 GRAPA	.....
0 allocations personnes handicapées	.....
0 allocations d'aide aux personnes âgées	.....
0 autres	.....

### DEMARCHES EFFECTUEES PAR LE SERVICE SOCIAL

.....  
.....  
.....